

F A O  
Organisation des Nations Unies  
pour  
l'Alimentation et l'Agriculture

19e session de la Conférence  
Rome, du 12 novembre au 1er décembre 1977

---

R A P P O R T  
de la  
Délégation suisse

Berne, février 1978

TABLE DES MATIERES

	Page
I. INTRODUCTION	1
Das politische Klima der Konferenz	2
II. ELECTIONS, ADMISSIONS, NOMINATIONS	4
1. Election du Bureau de la Conférence	4
2. Election du Président indépendant du Conseil	4 <span style="font-size: small; margin-left: 10px;">- Nigeria</span>
3. Admission de nouveaux membres	5 <span style="font-size: small; margin-left: 10px;">X</span>
4. Election des pays membres au Conseil	5 <span style="font-size: small; margin-left: 10px;">X</span>
III. DEBATS DE LA CONFERENCE ET DES COMMISSIONS	7
III. 1. Plénière	7 <span style="font-size: small; margin-left: 10px;">X</span>
III. 2. Travaux de la Commission I	10
2.1. Situation mondiale de l'agriculture et de l'alimentation	10
2.2. Prévention des pertes alimentaires	11
2.3. Progrès de l'ajustement agricole international	12
III. 3. Activités, programmes et budget (Commission II)	13
3.1. Programme de travail et budget	13
3.2. Examen des programmes de terrain	15
3.3. Objectifs à moyen terme	16
3.4. Coopération technique entre pays en développement	17
3.5. Programme alimentaire mondial (PAM)	17
3.6. Beziehungen mit bestimmten internationalen Organisationen und der UNO	17
3.7. Konferenz über Agrarreform und ländliche Entwicklung	19
III. 4. Die Arbeiten der Kommission III	19
4.1. Erhöhung der Sitzzahl im Rat	20
4.2. Die Wiederwählbarkeit des Generaldirektors	20
4.3. Neuer Verteilungsschlüssel der Mitgliederbeiträge	21
4.4. Internationales Uebereinkommen über den Pflanzenschutz	22
III. 5. Verhandlungen der Kontaktgruppe	22
5.1. Verhandlungsergebnisse	22
5.2. Die westliche Zusammenarbeit	23
IV. CONCLUSIONS	25

ANNEXES

- Annexe I: Ordre du jour de la Conférence
- Annexe II: Résolutions adoptées par la 19e session de la Conférence
- Annexe III: Extraits de la déclaration du Directeur général Saouma
- Annexe IV: Déclaration générale du Chef de la délégation suisse
- Annexe Va, b : Intervention de la Suisse sur la situation alimentaire et l'organisation des travaux en Commission I et II
- Annexe VI: Prévention des pertes de produits alimentaires: Résolutions
- Annexe VII: Déclaration commune des pays "occidentaux" sur le budget 1978/79.
- Annexe VIII: Composition de la délégation suisse

## I. INTRODUCTION

Au sein de la FAO, les mois qui ont précédé la 19e session de la Conférence, en particulier la 72e session du Conseil (CL) immédiatement avant la Conférence, ont été dominés par trois sujets principaux:

- la proposition du Directeur général Saouma d'ouvrir un Fonds spécial pour le réduction des pertes alimentaires (après récolte surtout) à l'aide de 10 millions de dollars à prélever sur un Compte d'attente (de réserve) crée en janvier 1976 pour protéger le budget contre les modifications des cours de change et l'inflation,
- la création d'un nouveau Compte de réserve spéciale en janvier 1978 qui pourrait, en plus du Compte d'attente précédent, financer des activités non prévues au Programme de travail avec l'assentiment du Conseil, et
- la proposition du budget 1978-79 de l'Organisation, prévoyant un accroissement nominal de 32 pour cent sur le précédent, dont 7 pour cent sont destinés à une augmentation réelle et 25 pour cent à la compensation du renchérissement.

Dès la 4e session du COAG (Comité de l'agriculture/FAO en avril 1977, le Programme pour la réduction des pertes alimentaires après récolte, proposé par le Directeur général, avait reçu un appui quasi unanime. Cependant, l'idée d'un nouveau Fonds spécial aux fins de son financement était déjà contestée par la majorité des pays de l'OCDE. Cette opposition au Fonds spécial et surtout à son mode de financement ne fit que s'accroître et fut finalement renforcée pendant la Conférence par certains pays exportateurs de pétrole du Proche-Orient.

Grâce à une réanimation sensible du Groupe de Genève/FAO avant le 72e CL - réanimation à laquelle la Suisse participa très activement - les gros contributeurs surent faire front à la politique "vigoureuse" du Directeur général, en suite de quoi le 72e CL (8-10 novembre, peu avant la Conférence) mit en place un Groupe de contact pour une négociation sur les trois sujets mentionnés ci-dessus. Ce Groupe siégea pendant toute la Conférence (voir chapitre III.5).

Les autres points saillants à l'ordre du jour de la Conférence étaient:

- l'évaluation des progrès accomplis dans l'Ajustement

- agricole international,
- dans le débat sur le Programme de travail: la décentralisation au niveau des pays, le Programme de coopération technique/FAO et la Conférence mondiale de l'ONU sur la réforme agraire et le développement rural de 1979,
  - la rééligibilité du Directeur général,
  - l'adoption du Conseil de la Namibie comme membre à plein droit de la FAO.

### Das politische Klima der Konferenz

Die 19. Konferenz verlief in einer politisch ruhigen Atmosphäre. Namentlich gab es keine Diskussionen über politische Themen, die ausserhalb des eigentlichen Aufgabenbereichs der Organisation liegen.

Einziges politisches Problem, das weitere Kreise ziehen könnte, war die Aufnahme Namibias als Vollmitglied der FAO. Der Präsident des Rates der Vereinten Nationen für Namibia hatte am 29. September 1977 ein entsprechendes Aufnahmegesuch gestellt. Darin berief er sich auf die an der 31. UNO-Generalversammlung verabschiedete Resolution 31/149 vom 20. Dezember 1976, worin die Spezialorganisationen ersucht werden, dem Namibia-Rat den Status eines Vollmitglieds einzuräumen.

Die Verfassung der FAO sieht in ihrem Artikel II vor, dass nur Staaten als Vollmitglieder der Organisation in Frage kommen und andere Gebiete lediglich den Status von assoziierten Mitgliedern erwerben können. Bei der geheimen Wahl waren aber offensichtlich für die überweiegende Mehrheit der Delegation weniger rechtliche als vielmehr politische Überlegungen massgebend. So wurde Namibia mit 112 gegen 4 Stimmen (dem Vernehmen nach westliche Grossmächte) bei 11 Enthaltungen in die FAO aufgenommen. Die Schweiz enthielt sich der Stimme. Die Delegation Namibias bestand aus je zwei Vertretern des Namibia-Rates und der SWAPO.

Die FAO ist die erste Spezialorganisation, in der die erwähnte UNO-Resolution zur Anwendung gelangt ist. Vorausichtlich werden sich in nächster Zeit auch andere Spezialorganisationen und schliesslich die UNO selbst mit diesem Problem auseinandersetzen haben. Auf jeden Fall ist Namibia jetzt aufgrund der "Wiener Formel" (alle Mitglieder der UNO oder einer Spezialorganisation der Vereinten Nationen, einschliesslich IAEA und GATT) berechtigt, mit vollen Rechten an sämtlichen UNO-Konferenzen teilzunehmen, deren Teilnehmerkreis auf dieser Formel be-

beruht.

Eine erste indirekte Reaktion auf die Vollmitgliedschaft Namibias war aus der Erklärung herauszuhören, die der Vertreter der PLO in der Generaldebatte abgab. Er bemerkte nämlich, dass die Beobachtersitze immer weniger zahlreich würden und gab in seiner Hoffnung Ausdruck, seine Delegation werde an der nächsten Konferenz auch unter den Mitgliedern sitzen.

Der PLO-Vertreter stellte ausserdem einen Resolutionsentwurf in Aussicht, in welchem die Schaffung einer Kommission gefordert werde, um die Landwirtschaftsverhältnisse in den von Israel besetzten arabischen Gebieten zu untersuchen. Dieser Vorschlag entsprach dem in der WHO, der UNESCO und der ILO bereits bekannten Modell der spezialisierten Untersuchungskommission. Er nahm jedoch in der Konferenz keine Gestalt an. Wie in den Korridoren zu erfahren war, habe die Gruppe der 77 die direkt interessierten Delegationen von ihrem Vorhaben abgebracht.

Dieses Verhalten war typisch für die ganze Konferenz, wo ernsthaft versucht wurde, der Konfrontation auszuweichen und konstruktiv zu verhandeln. So wurde für die strittigsten Tagesordnungspunkte, nämlich die Finanzierung des Programms für Nahrungsmittelverluste und die Schaffung eines speziellen Reservefonds, eine ad hoc Kontaktgruppe gebildet, der die wichtigsten Industriestaaten (namentlich die USA und Frankreich) und die Entwicklungsländer (an der Spitze der brasilianische Sprecher der "77") angehörten. Die Kontaktgruppe führte ihre Gespräche regelmässig in Anwesenheit des Generaldirektors und meistens auch in dessen Büro. Sie kam schliesslich zu Ergebnissen, die für alle Mitglieder annehmbar waren (Vgl. dazu die entsprechenden Tagesordnungspunkte).

Verschiedene Gründe können für diese relative politische Gelöstheit an der 19. Konferenz angeführt werden. Einmal passt sie in das Bild, das die UNO zurzeit im allgemeinen von sich gibt, wie auch die 32. UNO-Generalversammlung gezeigt hat. Ferner erkennen gerade die Mitglieder der Gruppe der 77 immer deutlicher, dass die Tätigkeit der FAO für die Entwicklung ihrer Länder lebensnotwendig ist und zeigen somit weniger Interesse daran, die konkrete Aufbauarbeit durch politische Auseinandersetzungen zu verzögern. Diese Haltung wurde vom Sprecher der "77" nachhaltig gefördert, der durchwegs einen massigenden Einfluss auf den Gang der Verhandlungen ausübte. Auch dem Generaldirektor kommt das Verdienst zu, in entscheidenden Augenblicken als Vermittler für einen annehmbaren Kompromiss gewirkt zu haben.

## II. ELECTIONS, ADMISSIONS, NOMINATIONS

### 1. Elections du Bureau de la Conférence

Sur proposition du Conseil, la Conférence élit M. Thoyib Hadiwijaya, Ministre de l'agriculture de l'Indonésie, à la présidence de la Conférence.

La Conférence a approuvé la nomination des trois Vice-présidents suivants:

O.R. Borin, Ambassadeur extraordinaire d'Italie auprès de la FAO

S. Essinengane, Ministre d'Etat chargé de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural du Gabon

S. Juma'a, Ministre de l'agriculture de Jordanie.

Juan Carlos Vignaud (Argentine), John H. Dahl (Norvège) et Sir Satcam Bodell (Maurice) furent nommés présidents des Commissions I à III respectivement.

La Conférence adopta les nominations au Bureau des pays suivants:

Chine	Nicaragua
Egypte	Panama
Etats-Unis	Roumanie
Gambie	

La Suisse fut nommée à la Commission de vérification des pouvoirs et au Comité de rédaction de la Commission I sur proposition de la CEE.

### 2. Election du Président indépendant du Conseil

La Guinée ayant retiré son candidat en la personne de Jean S. Camara et M. Gonzalo Bula Hoyos ne pouvant se représenter après deux mandats successifs, seul M. Bukar Shaib du Nigéria était en lice. Médecin vétérinaire, formé à Liverpool et Edimbourg, il avait la fonction de Secrétaire permanent du Ministère fédéral de l'agriculture et des ressources naturelles de 1969 à 1975 puis la même fonction au Ministère fédéral des ressources hydrauliques.

Le Dr Shaib a été élu Président indépendant du Conseil pour deux ans. Il a fait une déclaration très appréciée

après son élection. Il s'enfforcera de convaincre les délégués à réduire leurs interventions et à ne faire adopter que peu de résolutions, mais essentielles, par la Conférence. Il demandera au Conseil de faire des recommandations pour une amélioration de l'emploi du temps des ministres pendant la première semaine de la Conférence.

### 3. Admissions de nouveaux membres

Huit pays ont demandé leur admission en qualité de membre de l'Organisation.

En vertu de l'article II. 3 de l'Acte constitutif, la Namibie aurait dû recevoir le statut de "Membre associé", mais la Conférence en a décidé autrement.

	<u>Namibie</u>	<u>Angola</u>	<u>Comores</u>	<u>R.D.P. de Corée (N)</u>
Votes pour	112	115	121	110
Votes contre	4	5	1	7
Abstentions	11	6	5	10

  

	<u>Djibouti</u>	<u>Mozambique</u>	<u>Sao Tomé-et Principe</u>	<u>Seychelles</u>
Votes pour	123	118	122	123
Votes contre	1	3	1	1
Abstentions	3	6	4	3

La FAO compte ainsi 144 Etats membres. L'URSS et la RDA sont les absents majeurs au sein de l'Organisation.

### 4. Election des pays membres du Conseil

(document C 77/11 et C 77/LIM/45)

Jusqu'à la Conférence le Conseil comprenait 42 Etats. Par une résolution la Conférence a décidé de l'augmenter à 49 membres (Voir III.4.1.).

Le CL se composera à l'avenir de la manière suivante:

Afrique	12 (+3)	Proche Orient	6 (+1)
Asie et Extrême-Orient	9 (+1)	Amérique du Nord	2 (0)
Europe	10 (+1)	Pacifique du Sud-	
Amérique Latine	9 (+1)	Ouest	1 (0)
		<u>Total</u>	<u>49 (+7)</u>

Pour la région Afrique, le nombre de pays candidats correspondait pour chaque période au nombre de sièges vacants.



Pour l'Asie et Extrême-Orient, la République de Corée (du S) et le Sri Lanka étaient en compétition. Le Viêt-Nam avait retiré sa candidature en faveur du Sri Lanka. Ce dernier l'a emporté et siégera pendant quatre ans au CL.

En Europe, l'Espagne et les Pays-Bas quittaient le CL. Avec le siège supplémentaire l'Europe devait ainsi faire élire 3 nouveaux pays pour la période 1978-1980. Au premier tour la Belgique (103 voix) et la Hongrie (93 voix) furent élus, le Portugal (80) et Malte (77) étaient ballottés. Au deuxième tour Malte fut élu avec 67 voix contre 58 au Portugal. Pour la période 1978-1981 la France, l'Italie et le Royaume-Uni se firent réélire et la Suède succèdera à la Finlande.

En Amérique Latine Cuba l'a emporté sur El Salvador pour la période 1978-1980; El Salvador entrera toutefois au CL en 1979.

Au Proche-Orient les Emirats Arabes Unis n'ont pas pu entrer au CL pour la période 1979-1981, contrairement à ses trois rivaux, l'Egypte, le Koweït et l'Arabie Saoudite.

A la fin de la Conférence, la composition du CL était la suivante:

Afghanistan	Ghana*	Niger*
Allemagne (RFA)	Guinée-Bissau	Nouvelle-Zélande*
Algérie	Hongrie	Ouganda
Argentine	Inde*	Panama
Bangladesh	Indonésie	Pakistan*
Belgique	Irak	Philippines
Brésil	Italie*	Ruanda
Canada	Jamaïque	Royaume-Uni*
Chine	Japon	Soudan*
Colombie	Liban	Sri Lanka*
Cuba	Libéria	Tanzanie
Equateur*	Lybie*	Tchécoslovaquie
Egypte*	Malawi*	Tchad
Finlande*	Malte	Thaïlande
France*	Maurice*	USA
Grèce	Mexique	Venezuela
		Zaire

\*Le mandat de ces 16 pays expire à fin 1978.

Pays dont le mandat (re)commence en 1979:

Arabie Saoudite	El Salvador	Italie
Australie	France	Koweït
Botswana	Ghana	Madagascar
Egypte	Inde	Pakistan

Royaume-Uni  
Sénégal  
Sri Lanka  
Suède

### III. DEBATS DE LA CONFERENCE ET DES COMMISSIONS

#### III.1. Plénière

La 10e Conférence Mc Dougall a été prononcée par Andrew Young, Ambassadeur des Etats-Unis auprès des Nations Unies. Il a parcouru un très grand nombre de sujets, dont les principaux sont illustrées par les citations ci-après:

#### - Développement rural:

"Nous devons considérer d'un oeil nouveau les problèmes de la terre et les besoins de ceux qui la travaillent. Les cultivateurs ont besoin d'être motivés pour accomplir leur tâche. Leur travail doit payer. Leur vie doit être supportable. Si l'on veut que les gens soient attirés par la vie rurale, il faut que nos dirigeants adoptent des politiques qui rendent les campagnes attrayantes et en fassent un environnement satisfaisant à tous égards..."

Pour nourrir les pauvres, il faut dans les pays relancer les réformes agraires. De durs choix politiques s'imposent. Finissons- en avec ces politiques foncières qui aboutissent à une distribution injuste des fruits de la terre et à une production inefficace, avec ces facilités de crédit qui profitent aux cultivateurs riches et laissent de côté les petits et moyens exploitants, avec ces politiques de prix qui privent les cultivateurs moins riches d'une rémunération équitable ou les imposent à outrance, avec ces politiques de distribution qui entravent la libre circulation de denrées alimentaires vitales des zones d'abondance vers les zones déficitaires, même en temps de famine; enfin, avec ces politiques démographiques qui refusent au couple le droit de décider du nombre et de l'espacement des naissances..."

#### - Le droit de manger:

"On dit que la faim est le problème des pauvres, mais les pauvres, quand ils ont faim, peuvent, dans leur colère et leur frustration, abattre les riches et les puissants. Manger est un droit. C'est un droit politique. Nous devons garantir ce droit, ou nous démettre..."

- Aide et sécurité alimentaire:

"Les secours alimentaires ont englouti des milliards ces dernières années; mais ils sont un palliatif au jour le jour, sans effet à long terme. Le véritable objectif doit être la sécurité alimentaire totale. Notre devoir est d'organiser dès aujourd'hui la production et le commerce des céréales de manière à prévenir les pillages en temps de crise et à permettre aux gens de se tirer d'affaires par eux-mêmes..."

- La bureaucratie:

"Les servitudes bureaucratiques peuvent aussi tuer le développement... La principale raison pour laquelle, je pense, j'ai été invité à prononcer cette Conférence est que le Directeur général et moi-même sommes l'un et l'autre également sensibilisés par ce problème et que nous sommes tous deux prêts à rompre des lances pour secouer la léthargie bureaucratique et faire avancer les choses..."

-Les volontaires pour l'alimentation:

"Un expédient qui permet à la créativité de triompher de la bureaucratie est l'utilisation des volontaires..."

"Les volontaires ont de nombreux atouts: ils sont dévoués, ils ne forment pas une nouvelle bureaucratie car ils sont temporaires; mais pour être efficace, ils doivent être bien préparés.

En ce qui concerne les services techniques, nous disposons dans le système des Nations Unies même d'un acquis considérable. En outre, étant donné que l'objectif est l'autosuffisance plutôt que l'exportation, les innovations au niveau du village doivent être économiques.

Un tel corps de volontaires pourrait être utile là où les techniques mécanisées sont exclues en raison de leur coût. Même si l'on dispose de crédits, la mécanisation a ses limites, surtout dans les environnements fragiles où vivent les populations les plus menacées par la famine..

Les volontaires devront connaître non seulement les différentes techniques de production agricole, mais aussi les différentes sociétés auxquelles ils auront à faire. Le développement agricole au niveau du village requiert une extrême sensibilité aux relations sociales locales...

Le plus grand nombre possible de volontaires étrangers

devrait provenir de pays en développement..

Les volontaires devront être prêts à travailler de leurs bras, à pousser charrue ou brouette, à pomper l'eau. Toutefois, ils auront principalement pour tâche d'inciter les villageois à produire plus, à moins dépendre de l'extérieur et à s'intégrer dans un cycle sans cesse renouvelé d'éducation agricole pratique..."

- L'armement:

"Le prophète a dit: "De leurs épées ils forgeront des socs, et de leur lance des faucilles". Rien n'est plus urgent en effet. Ni les missiles, ni les bombardiers n'en font autant pour la sécurité d'un pays qu'une bonne récolte et des paysans bien nourris, instruits et productifs..."

- L'espoir:

"Dans notre pays, c'est la puissance créatrice de la jeunesse qui a réussi à mettre en déroute le racisme et la discrimination dans les années soixante et à faire cesser notre participation à la guerre du Viêt-nam dans les années soixante-dix. Sûrement, des jeunes du monde peuvent, avec notre aide, mettre un terme à la faim dans les années quatre-vingt..."

Conformément à la proposition de M. Young, le Directeur général a été prié d'étudier la possibilité de la création d'un Corps de volontaires de l'alimentation et de rapporter à ce sujet au Conseil en 1978.

L'ancien Directeur général B.R. Sen est venu en personne assister à la remise des prix B.R. Sen à deux experts aux mérites exceptionnels. Il s'agit de M.T. Eren (Turquie) et de Mlle. Jean Ritchie (GB).

Le Directeur général Saouma a fait une déclaration générale qui montre bien ses opinions et aspirations. Afin que les milieux concernés connaissent mieux cet interlocuteur dynamique nous citons de larges extraits de son allocution en annexe (annexe 3).

La longue chaîne des déclarations générales des Etats membres a débuté par celle de la Suisse. Notre déclaration fut des plus claires et des plus précises, l'une des plus critiques aussi. Elle figure en annexe (annexe 4).

### III.2. Travaux de la Commission I

#### 2.1. Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture

(document C 77/2 + Sup. 1 et 2; C 77/INF/19)

La Conférence a confirmé l'analyse faite par le secrétariat:

- Avant tout grâce à de bonnes conditions météorologiques, la production alimentaire des pays en développement à l'économie de marché s'est accrue en moyenne de 4,1 pour cent par an dans les trois années 1974 à 1976. En moyenne des années 1970 à 1976 cette croissance n'était toutefois que de 2,8 pour cent contre 3 pour cent de 1961 à 1970. Ainsi la situation globale bien que relativement satisfaisante aujourd'hui, reste précaire à moyenne terme.
- L'augmentation modeste de la production alimentaire de ces mêmes pays en 1977 ramènera la croissance moyenne 1970-1977 de cette production au taux de leur croissance démographique: 2,6 pour cent.
- Pour les 45 pays les plus gravement touchés (PGT) qui représentent le 56 pour cent de la population des pays en développement à économie de marché (soit 1,12 milliard d'habitants), la situation est carrément mauvaise puisque leur production alimentaire par habitant a diminué de 0,1 pour cent/an de 1961 à 1975, de 0,4 pour cent/an de 1970 à 1976. La Conférence a recommandé à la FAO d'accorder une attention spéciale au PGT. Cette situation explique que le nombre de personnes mal nourries s'accroisse dans le monde. La 4e Enquête mondiale de l'alimentation de la FAO fournira bientôt beaucoup d'informations nouvelles à ce sujet.
- Grâce aux bonnes récoltes passées, des stocks céréaliers importants se sont accumulés, surtout aux Etats-Unis. Ils correspondent au niveau estimé suffisant par la FAO pour assurer la sécurité alimentaire mondiale: 18 pour cent de la consommation mondiale (Chine et URSS exclus). La Conférence recommande que cette chance inespérée soit saisie afin de créer un système international des stocks céréaliers, coordonnées dans le cadre d'un nouvel accord international sur les céréales. Dans leur forme actuelle, les stocks existants ne sont en effet guère disponibles pour les pays et populations qui manquent de pouvoir d'achat.

La Conférence est convenue de maintenir le Programme international d'approvisionnement en engrais (IFS) et recommande que la FAO continue de surveiller les termes de l'échange des produits agricoles et alimentaires, particulièrement par rapport aux prix des facteurs de production.

Le calendrier de la Conférence prévoyait cinq demi-journées pour ce point de l'ordre du jour. En moins de quatre séances il fut toutefois épuisé et de ce fait certaines délégations, particulièrement celle de la Suisse (voir ses interventions en annexe 5 a et b), ont proposé que la discussion sur la situation mondiale soit réorganisée, proposition reprise dans le rapport.

### III.2.2. Prévention des pertes alimentaires

(document C 77/19)

Le Programme d'action pour la réduction des pertes alimentaires proposé par la FAO n'a pas rencontré d'opposition, ce qui était à prévoir après la 4e session du COAG d'avril 1977. Ainsi "la Conférence a approuvé dans ses grandes lignes la stratégie proposée par la FAO pour réduire les pertes après récolte dans les pays en développement". Les céréales vivrières, les racines et les tubercules feront l'objet d'une action prioritaire. "La Conférence recommande vivement que le Programme d'action accorde la priorité aux mesures visant à réduire les pertes au niveau de l'exploitation et du village, que les améliorations adoptées soient simples, pratiques et basées sur l'utilisation des matériaux locaux. De nombreux membres ont signalé l'intérêt des méthodes traditionnelles de prévention des pertes et instamment demandé que ces méthodes soient évaluées et encouragées et que les résultats fassent l'objet d'une publication."

"La Conférence approuve les critères de sélection des projets à financer au titre du Programme d'action et le mécanisme proposé par le Directeur général pour leur application." Jusque là, nos vues correspondent fort bien à ces extraits du rapport de la Conférence. Nous avons toutefois dû nous opposer aux vues de la majorité des délégations qui ont instamment demandé que les projets à réaliser dans le cadre du Programme d'action ne soient liés à aucun pays donateur et financés par la FAO sur une base véritablement multilatérale. Le paragraphe 50 du document C 77/19 prévoit en effet que "les contributions au Fonds spécial - après la Conférence on parle d'un Compte spécial - peuvent être à usage restreint." Pour

les contributions à usage restreint (secteurs, pays ou projets déterminés) des comptes distincts doivent être établis dans le cadre du Compte spécial. Le problème du financement du Programme d'action est mentionné dans l'introduction et exposé dans la déclaration générale de la Suisse et dans le chapitre IV de ce rapport. La résolution sur ce thème est l'annexe VI.

Il est important de considérer que le Programme d'action ne peut être qu'un catalyseur et un pionnier dans cette lutte contre les pertes alimentaires, car les crédits nécessaires à la mise en oeuvre de tous les programmes nationaux s'élèveront à des centaines de millions de dollars.

### III.2.3. Progrès de l'Ajustement Agricole International (AAI)

(document C 77/20)

La 18e Conférence FAO avait adopté 11 lignes d'orientation concernant l'AAI et prié le Directeur général d'évaluer les progrès accomplis dans ce sens. Comme le fait remarquer l'introduction à l'important document, cette première évaluation ne peut être qu'un exercice pilote: d'une part la période écoulée est très courte et d'autre part la sélection des outils de l'évaluation - les meilleurs indicateurs de l'évolution - doit encore être améliorée.

Les 11 lignes d'orientation ont été réunies en quatre groupes:

- A. Production alimentaire et autres productions agricoles (1,2,3),
- B. Consommation alimentaire et nutrition (4,5,6),
- C. Commerce des produits et facteurs de production agricole (7.8.9),
- D. Assistance internationale aux pays en développement dans le domaine de l'agriculture (10 et 11).

L'évaluation effectuée par le secrétariat couvre la dernière période triennale pour laquelle des chiffres sont disponibles, généralement 1974-1976.

Dans son évaluation générale, le Directeur général estime que, mis en regard des difficultés de l'AAI, les résultats sont positifs. Toutefois, ce progrès est trop lent, en particulier au niveau international: l'accès aux marchés des pays industrialisés ne s'est amélioré que

dans des cas isolés, un système de stocks céréaliers de sécurité n'a pas été établi, l'assistance à l'agriculture des pays en développement est inférieure aux objectifs et s'est ralentie en 1976, les prix des produits agricoles demeurent instables.

Beaucoup de pays en développement ont exprimé leur mécontentement devant les mesures protectionnistes et les barrières commerciales adoptées par les pays développés. Le ton de leur discours fut toutefois modéré, peut-être à cause de l'évaluation équilibrée présentée par le Directeur général.

La Conférence a convenu que la FAO poursuivrait la surveillance de l'AAI, que le Comité des produits et le COAG devront donner leurs avis dans les domaines qui les concernent et que les lignes d'orientation actuelles restent valables jusqu'à la 20e Conférence.

Au besoin celles-ci pourront être révisées alors.

### III.3. Activités, programmes et budget (Commission II)

#### 3.1. Programme de travail et budget (PTB)

Dans l'ensemble le Programme 78/79 a été modelé en suivant les consignes de la Conférence de 1975 et du Conseil: plus d'action, moins d'études et de réunions, limitation du personnel au Siège.

##### 3.1.1.

La mise en place de représentants FAO dans les pays a pourtant été controversée. Elle a été jugée trop rapide et trop coûteuse par plusieurs pays industrialisés dont la Suisse. Pays industrialisés et pays en développement ont demandé que les frais administratifs liés à ces postes soient comprimés grâce à une étroite collaboration avec les bureaux du PNUD dans les mêmes pays. La délégation algérienne a exprimé la crainte que la réduction de la bureaucratie au Siège ne soit en fait qu'un déplacement de cette bureaucratie au niveau des pays. La délégation suisse ayant la parole aussitôt après a partagé ces craintes. Elle a contesté que la décision de généraliser les postes de représentants FAO dans les pays soit d'ores et déjà prise - ce qu'affirmait l'assistant - directeur général West - en rappelant que du côté du PNUD la décision de laisser à la FAO la charge de financer les Conseillers agricoles principaux n'impliquait pas qu'ils cessent d'être intégrés au bureau du PNUD. Elle a proposé que soient explicitement définis les avantages de la



nouvelle formule compte tenu de son coût accru, ceci en vue d'une évaluation le moment venu (il était à ce moment-là déjà évident qu'une large majorité appuyait l'extension de la nouvelle formule). Elle a appuyé la proposition de réduire le nombre de représentants à mettre en place en 1978/79. La France avait proposé de réduire ce nombre de moitié, ce qui aurait procuré une économie de 3 mio de \$.

Beaucoup de délégations, dont la nôtre, ont rappelé que l'utilisation des institutions nationales avait été au premier rang des moyens de décentralisation envisagés lors de la dernière Conférence FAO et qu'il ne fallait pas maintenant que l'effort principal de décentralisation se porte sur la mise en place de représentants dans les pays.

Répondant à ces commentaires et à de nombreux autres, l'assistant - directeur général a fourni des assurances et des explications:

- l'utilisation des institutions nationales reste au coeur de la décentralisation, les représentants dans les pays devront contribuer à les identifier et à mieux en faire usage (les conseillers agricoles n'auraient-ils pu le faire?).
- La coordination de l'aide est l'affaire du gouvernement et non d'une organisation extérieure.
- Le représentant résident du PNUD est un primus inter pares.
- La FAO cherchera à utiliser les mêmes services auxiliaires et les mêmes bâtiments que le PNUD chaque fois que ce sera possible, afin de réduire les coûts.
- Le crédit demandé par le Directeur général pour les représentants dans les pays est judicieusement calculé; il doit permettre d'élargir des goulets d'étranglement dans la coopération au développement agricole, de répondre à l'attente des gouvernements et d'engager à cet effet des représentants suffisamment qualifiés.
- Il existe une grande harmonie entre l'administration du PNUD et le Directeur général de la FAO concernant le remplacement progressif des Conseillers agricoles par des Représentants de la FAO dans les pays.
- Ce n'est pas la FAO qui pousse à l'accélération de ce processus, mais le PNUD qui retire les Conseillers agricoles plus rapidement que ne le souhaiterait la FAO. Celle-ci s'efforce seulement de répondre aux requêtes des gouverne-

ments concernant l'envoi de représentants.

La très grande majorité des délégations semblaient satisfaites de ces explications. Seules quelques délégations occidentales, dont la nôtre, n'étaient pas entièrement convaincues.

### 3.1.2.

L'évaluation des activités ordinaires de la FAO avait été caractérisée par une grande indépendance ces dernières années. Le service de l'évaluation, très indépendant jusque-là, a maintenant été rattaché au Bureau du directeur général. L'accent sera mis sur l'évaluation "interne" et le "feed back".

L'évaluation extérieure indépendante sera maintenue.

AGRIS (système d'information agricole) vient de faire l'objet d'une évaluation indépendante, dont les conclusions sont entièrement positives. Ainsi les derniers sceptiques sont convaincus. Notre délégation a reconnu la valeur de ce service public international et a indiqué que le PCT/FAO (programme de coopération technique) devrait également être soumis à une évaluation indépendante et non seulement à l'évaluation que réalise actuellement un consultant engagé par le directeur général.

### 3.1.3.

Des économies ont aussi été demandées sur le coût de la Conférence sur la réforme agraire et le développement rural, mais sans succès visible au niveau budget. La Commission a aussi mis en question le taux de change lire/dollar choisi pour le calcul des dépenses en liras. Certaines délégations ont proposé d'adopter un autre taux afin de diminuer le budget de 2-3 mio de \$. Mais les arguments du secrétariat ont incité la grande majorité de la commission à reconnaître le taux proposé comme étant justifié.

### 3.1.4.

Dans sa grande majorité, la commission s'est montrée favorable au budget de 211,35 millions de \$ proposé, bien que celui-ci représente une hausse de 7% en valeur réelle et de 32% en valeur nominale par rapport au budget du biennium précédent. (Sur l'adoption finale du budget voir chapitre IV ci-après).

## 3.2. Examen des programmes de terrain

Dans l'inventaire de ces programmes a été signalée la contribution suisse de 2,1 millions de \$ à des projets

menacés d'être amputés à la suite de la crise financière du PNUD.

En ce qui concerne l'évaluation des programmes de terrain il faut noter une tentative de notation chiffrée des résultats. Cette notation s'échelonne de 1 à 5, 1 correspondant à un résultat "très médiocre" et 5 à un résultat "très bon". L'exercice a été mené dans 19 pays en 1977. La notation a porté sur quatre aspects:

- 1) objectifs et conception des projets
- 2) degré de participation gouvernementale
- 3) résultats des projets
- 4) transfert de compétences.

Dans le débat, la délégation suisse s'est retrouvée au sein d'un groupe de délégations qui ont dit leur satisfaction à propos

- de la responsabilité accrue laissée aux institutions nationales et aux experts nationaux
- de la formation dirigée plus fréquemment vers les techniciens-vulgarisateurs (frontline workers) et vers les exploitants agricoles
- de l'accent mis sur des projets ayant un effet direct sur la production et l'emploi

Ces mêmes délégations en revanche ont déploré

- l'absence trop fréquente de personnel stable de contrepartie
- la proportion de projets (29%) n'ayant eu que des résultats insuffisants.

Ce dernier pourcentage équivaut selon le Royaume Uni à ce que l'on retrouve généralement auprès des autres agences internationales et bilatérales. Pour les unes et les autres il y a lieu de reconnaître les insuffisances comme le fait ouvertement la FAO, et d'en tirer les correctifs nécessaires.

A une question de la délégation suisse, le secrétariat a répondu que, d'après ses estimations, 75% des experts de la FAO résidaient hors des capitales et qu'il établirait prochainement une statistique à ce sujet.

### 3.3. Objectifs à moyen terme

La Commission a reconnu que les objectifs à moyen terme présentés par le Directeur général - et qui correspondent

aux récentes orientations du programme ordinaire - étaient conformes aux besoins prioritaires des pays membres. Elle a cependant demandé que les objectifs à moyen terme continuent à être présentés distinctement du programme ordinaire. Elle a admis que ces objectifs ne pouvaient pas être classés dans un ordre de priorité car le développement rural dépend de la réalisation simultanée et cohérente d'un ensemble d'objectifs.

#### 3.4. Coopération technique entre pays en développement

Ce sujet a donné lieu à un débat intéressant - surtout entre les pays concernés - qui laisse entrevoir le renforcement d'une telle forme de coopération dans le domaine agricole.

#### 3.5. Programme alimentaire mondial (PAM)

Bien que certains pays l'aient trouvé trop élevé, l'objectif de contribution de 950 millions de \$ pour 1979/80 a recueilli l'assentiment de la majorité de la Commission.

La délégation suisse a félicité le PAM pour avoir réduit ses frais généraux à moins de 5% de son budget et pour avoir effectué en 1977 98% de ses achats de vivres dans des pays en développement (pour 12 millions de \$ environ). Des pays en développement ont aussi appuyé cette orientation des achats.

#### 3.6. Beziehungen mit bestimmten internationalen Organisationen und der UNO

##### WER (Welternährungsrat =CMA)

Die Debatte über die Beziehungen FAO-CMA war kurz und sehr allgemein gehalten. Seit der letzten Konferenz des CMA in Manila im Juni 1977 ist diese Beziehung etwas weniger unklar geworden. Die meisten Delegationen unterstrichen die Wichtigkeit der Aktivitäten des CMA und die Notwendigkeit einer engen Zusammenarbeit desselben mit der FAO insbesondere auch auf Sekretariatsebene.

##### FIDA (Fonds International de Développement Agricole)

Beim Uebereinkommen, das die künftige Zusammenarbeit zwischen FIDA und FAO regelt, hat bis kurz vor Beginn der FAO-Konferenz eine kleine Differenz betr. die Berechnung der allgemeinen Kosten (overhead costs) bestanden. Diese konnte im Sinne der allgemein in den UN-Organisationen üblichen Regelung bereinigt werden, so dass

sich die FAO-Konferenz darauf beschränken konnte, ihrer Genugtuung über das baldige Inkrafttreten des FIDA Ausdrucks zu geben und die Notwendigkeit einer engen Zusammenarbeit zwischen FIDA und FAO zu unterstreichen.

#### Beziehungen mit dem PNUD

Der Kommission II lag ein Entwurf vor für eine Resolution, mit der der FAO-Generaldirektor hätte aufgefordert werden sollen, in der vom PNUD eingesetzten intergouvernementalen Arbeitsgruppe die bisherige Regelung zu verteidigen, wonach das PNUD bei Projekten, die es durch die FAO ausführen lässt, letzterer 14% als allgemeine Unkosten vergütet. Zahlreiche Vertreter von Entwicklungsländern und der Generaldirektor unterstützten zu Beginn der Debatte diesen Resolutionsentwurf. Mehrere Geberländer widersetzten sich der Resolution, vor allem mit der Begründung, dass man den eigenen Regierungsvertretern in der PNUD-Arbeitsgruppe nicht durch eine Stellungnahme in der FAO vorgreifen wolle. Direkt gegen den Vergütungssatz von 14% äusserte sich niemand.

Die schweizerische Delegation ging bei ihrer diesbezüglichen Erklärung auf die Sachfrage ausdrücklich nicht ein, mit dem Hinweis, dass die schweizerische Regierung ihre Stellungnahme dazu im Rahmen des PNUD abgeben werde und zwar unter Berücksichtigung auch der Interessen der FAO. Der FAO-Generaldirektor soll, ohne durch eine FAO-Resolution irgendwie gebunden zu sein, in der PNUD-Arbeitsgruppe aktiv mitwirken und so in voller Aktionsfreiheit den Standpunkt der FAO vertreten.

Die Kommission verzichtete schliesslich auf die vorgeschlagene Resolution und begnügte sich damit, im Bericht den Wunsch auszudrücken, dass der FAO-Rat zu konsultieren sei, falls der PNUD-Verwaltungsrat beabsichtigen sollte, die gegenwärtige 14%-Regel in irgend einer Art und Weise zu ändern.

#### Corps commun d'inspection

Abgesehen von einem formal rechtlichen Problem - die FAO-Verfassung lässt nicht zu, dass das Corps commun d'inspection, wie von der UNO vorgeschlagen, ein "subsidiäres Organ" der FAO ist - wurde dem neuen Statut, wie es von der 31. Generalversammlung der UNO gutgeheissen wurde, auch von der FAO zugestimmt. Eine diesbezügliche Resolution ermächtigt den Generaldirektor, das neue Statut im Namen der Organisation anzunehmen.

### Andere Fragen

Erwähnenswert scheint unter den übrigen Fragen noch die Unterstützung, welche die FAO der multidisziplinären Aktion des Systems der Vereinten Nationen zur Erarbeitung einer neuen internationalen Entwicklungsstrategie zu gewähren wünscht. Gutgeheissen wurden auch die kürzlich unternommenen Initiativen zu einer Verstärkung der Zusammenarbeit der FAO mit der UNIDO. Der Generaldirektor wurde des weiteren eingeladen, einen Bericht über die Aktionen, welche die FAO zusammen mit dem UNO-Umweltprogramm (PNUE) unternimmt, auszuarbeiten. In einer Resolution wird eine intensivierete Zusammenarbeit mit der Weltorganisation für Meteorologie (OMM) gefordert.

### 3.7. Konferenz über Agrarreform und ländliche Entwicklung

Die geforderten zusätzlichen Budgetmittel von 1,2 Mio Dollars für die Durchführung dieser Konferenz lösten zuerst einige Bedenken aus, die allerdings durch die Bekanntgabe der Kosten anderer, vergleichbarer Konferenzen weitgehend beseitigt werden konnte. Zur Konferenz selber wurde neben den offensichtlichen Hauptzielen auch darauf hingewiesen, dass sie eine Anzahl, in den letzten fünf Jahren im Rahmen des UN-Systems abgehaltener spezialisierter Konferenzen mit sozialen Komponenten ergänzen sollte. Damit hofft man auch, eine Lücke zu füllen in den bisherigen Bemühungen zur Lösung der wichtigsten Weltprobleme sozialer Natur.

In einer Resolution wurde die Erneuerung von Herrn Santa Cruz als special-representative des FAO-Generaldirektors für die Organisation dieser Konferenz bestätigt, die Hauptziele der Konferenz festgehalten und den Mitgliedländern empfohlen, sich auf höchst möglichem Niveau vertreten zu lassen und in den Delegationen auch Vertreter von Bauern-, Landarbeiterorganisationen und ähnlichen, direkt betroffenen Institutionen einzuschliessen. Die Konferenz findet also vom 12.-21. Juli 1978 in Rom statt. Schliesslich wurde noch eine Resolution gutgeheissen, mit der der Generaldirektor aufgefordert wird, auch die Rolle der Frau in den ländlichen Aktivitäten in den Konferenzarbeiten zu berücksichtigen.

### III.4. Die Arbeiten der Kommission III

Vier Tagesordnungspunkte standen im Vordergrund der Kommissionsarbeiten: die Erhöhung der Sitzzahl im Exekutivrat, die Wiederwählbarkeit des Generaldirektors, der neue Verteilungsschlüssel für die Jahresbeiträge und schliess-

lich eine Aenderung des Uebereinkommens über Pflanzenschutz.

#### 4.1. Erhöhung der Sitzzahl im Rat

Der Rat hatte vorgeschlagen, angesichts der Zunahme der Mitglieder der Organisation die Anzahl der Sitze im Exekutivrat von 42 auf 49 zu erhöhen. Die Kommission stimmte dieser Erhöhung und damit der entsprechenden Verfassungsänderung zu. Im Plenum stimmten in einer namentlichen Abstimmung 95 Staaten dafür ohne Gegenstimme und ohne Enthaltung.

Während verschiedene Industriestaaten wie USA, Frankreich, Japan und Finnland für die Nordischen Staaten diese Erhöhung als angemessen akzeptierten, betonten namentlich arabische und afrikanische Delegationen, sie seien zwar vorderhand mit der Erhöhung um sieben Sitze einverstanden; diese Lösung sei jedoch vor allem für den afrikanischen Kontinent nicht befriedigend, und die FAO müsse auf eine weitere Erhöhung zurückkommen.

#### 4.2. Die Wiederwählbarkeit des Generaldirektors

1971 hatte die FAO-Konferenz beschlossen, der Generaldirektor sei nur noch für eine einzige Zeitspanne von sechs Jahren wählbar. Mit der Unterstützung der Ratsmehrheit hatte der Generaldirektor nun der Konferenz vorgeschlagen, die unbeschränkte Wiederwählbarkeit erneut einzuführen.

Die Kommissionsdebatte, die in Anwesenheit des Generaldirektors geführt wurde, weitete sich zu einem Plebiszit für Generaldirektor Saouma aus. Sämtliche Redner unterstützten die Wiederwählbarkeit. Sie fassten sich zum Teil allerdings sehr kurz, wie der dänische Delegierte, der im Namen der Nordischen Staaten erklärte, angesichts der Möglichkeit der Wiederwählbarkeit in sämtlichen andern Spezialorganisationen der Vereinten Nationen folgten sie dem Vorschlag. Zum Teil äusserten sie sich aber enthusiastisch bis zum Ausruf, man wolle doch den jetzigen brillanten Generaldirektor unbeschränkt wiederwählen können. Einzig die Delegation der Bundesrepublik Deutschland, die dem Festhalten am Status quo den Vorzug gegeben hätte bemerkte, sie hätte gerne eine längere Bedenkzeit gehabt, werde sich der Annahme der Revision aber nicht entgegensetzen.

Am Schluss der Debatte konnte der Kommissionspräsident feststellen, dass 86 Redner zugunsten der Wiederwählbar-

keit gesprochen hätten. Da sich einige im Namen mehrerer Delegationen geäußert hätten, seien insgesamt 116 Mitgliedstaaten für die entsprechende Verfassungsänderung eingetreten. Die Resolution wurde daraufhin mit Akklamation angenommen.

Die schweizerische Delegation, die ursprünglich den Vorschlag einer einmaligen Wiederwählbarkeit unterbreiten wollte, nahm angesichts der Diskussionsentwicklung von einer derartigen Intervention Abstand. In ihrer Haltung sich unter diesen Umständen überhaupt nicht zum Wort zu melden wurde sie bestärkt, als einer der nächsten Mitarbeiter Saoumas sich bei ihr erkundigte, ob die Schweiz die unbegrenzte Wiederwählbarkeit nicht auch unterstützen werde.

Im Plenum wurde die Verfassungsänderung über die Wiederwählbarkeit in einer namentlichen Abstimmung mit 91 Ja ohne Gegenstimme mit einer Enthaltung (Bundesrepublik Deutschland) angenommen. Die Schweiz stimmte zu.

#### 4.3. Neuer Verteilungsschlüssel für die Mitgliederbeiträge

An ihrer 8. Session von 1955 hatte die FAO-Konferenz beschlossen, den Verteilungsschlüssel für die Mitgliederbeiträge direkt von jenem der Vereinten Nationen abzuleiten, der für das laufende Jahr gilt, in dem die FAO-Konferenz stattfindet.

Diesem Grundsatz entsprechend lag der Kommission für 1978/79 ein Verteilungsschlüssel vor, der vom Verteilungsschlüssel der UNO für 1977 abgeleitet war. Für die Schweiz hätte dies 1,18% des Gesamtbudgets ausgemacht.

Der brasilianische Delegierte gab nun zu bedenken, dass die FAO bei diesem System stets ein bis zwei Jahre hinter der UNO nachziehe. Er schlug vor, dass diesmal der am 25. Oktober 1977 von der 5. Kommission der UNO-Generalversammlung verabschiedete neue Verteilungsschlüssel dem FAO-Schlüssel zugrunde gelegt werden sollte. Dieser Vorschlag hatte insofern eine besondere Bedeutung, als der neue UNO-Verteilungsschlüssel als Minimalbeitrag nicht mehr wie bisher 0,02%, sondern 0,01% vorsieht. Die Kommission und nachher auch das Plenum stimmten ihm zu unter dem Vorbehalt, dass das Plenum der UNO-Generalversammlung diese prinzipielle Änderung der Verteilungsschlüssels annehme, was inzwischen geschehen ist. Die Schweiz muss folglich 1978 und 1979 einen Jahresbeitrag von 1,19% des Gesamtbudgets bezahlen.



#### 4.4. Internationales Uebereinkommen über Pflanzenschutz

Das internationale Uebereinkommen über Pflanzenschutz von 1929 war 1951 von der FAO-Konvention im Sinne von Artikel XIV der Verfassung anerkannt worden. Die Schweiz hat das Uebereinkommen nicht ratifiziert.

Das Uebereinkommen dient der Kontrolle von Pflanzenkrankheiten- und schädlingen sowie der Erleichterung von grenzüberschreitendem Transport von Pflanzen und Pflanzenprodukten. 1969 beschloss die Konferenz, den Text der Konvention den modernen Gegebenheiten anzupassen. Der 19. Konferenz lag ein ganzer Katalog der von den Regierungen der Mitgliedstaaten vorgeschlagenen Aenderungen vor. Diese zielen hauptsächlich darauf ab, den Schutz gegen Pflanzenkrankheiten zu verbessern. Vor allem zwei Konventionsänderungen würden nach Ansicht verschiedener Delegationen zusätzliche Verpflichtungen für die Vertragsstaaten bringen: einmal die Ausdehnung des Begriffs der Pflanzenprodukte, zum zweiten die Einführung eines phytosanitären Zertifikates für die Wiederausfuhr.

Tagelange Debatten über die Konventionsrevisionen führten nicht zum angestrebten Konsens. Die Konferenz beschloss schliesslich, die Prüfung und Annahme des revidierten Konventionstextes an die 20. Konferenz zu verweisen. Die Regierungen der Mitgliedstaaten der FAO werden vom Generaldirektor ein Dokument mit dem revidierten Konventionsentwurf erhalten und aufgefordert werden, ihre Bemerkungen und Vorschläge bekanntzugeben.

### III.5. Die Verhandlungen der Kontaktgruppe

#### 5.1. Verhandlungsergebnisse

- (i) Zur Finanzierung des Programms zur Reduzierung von Nahrungsmittelverlusten wollte der Generaldirektor einen Fonds schaffen. Diesem wäre vorerst 10 Mio Dollar von einem Konto ("compte d'attente") überweisen worden, das 1975 eröffnet worden war, um Auswirkungen unerwarteter Währungsschwankungen aufzufangen. Verschiedene Mitglieder der "Geneva Group", auch die Schweiz, hätten einer direkten Programmfinanzierung den Vorzug gegeben, konnten sich aber mit einem Fonds grundsätzlich einverstanden erklären, sofern die Finanzierung des Programms nicht ausschliesslich damit bestritten würde. Auf Antrag Saudi-Arabiens in der Gruppe der 77 wurde schliesslich die Schaffung eines Spezialkontos beschlossen.

Die "Geneva Group" wandte sich aber vor allem dagegen, dass Geldmittel, die gemäss Finanzreglement den Mit-

gliedern zustehen, automatisch für einen andern Zweck verwendet werden. Schliesslich wurde ein französischer Kompromissvorschlag angenommen, wonach grundsätzlich 10 Mio. Dollar auf das Spezialkonto überwiesen werden, die einzelnen Mitglieder aber bis Ende Januar 1978 den Generaldirektor ersuchen können, ihnen ihren Anteil an dieser Summe zurückzuerstatten.

- (ii) Der Vorschlag des Generaldirektors, das "compte d'attente" in einen speziellen Reservefonds umzuwandeln, war insofern problematisch, als er dem Rat die Kompetenz einräumte, die dort angesammelten Beträge für Tätigkeiten zu verwenden, die nicht im Arbeitsprogramm und Budget vorgesehen sind. Auch hier konnte nach eingehenden Verhandlungen in der Kontaktgruppe ein Kompromiss gefunden werden, indem die Verwendungsmöglichkeiten des Reservefonds auf vorübergehende Vorschüsse für rückständige Mitgliederbeiträge sowie auf den Ausgleich von Wechselkurs- und Inflationsverluste beschränkt bleiben.
- (iii) Der Generaldirektor hatte das Budget kurz vor Konferenzbeginn nochmals um 5 Mio Dollar erhöht, wobei über 3 Mio mit der wachsenden Inflation in Italien und den Wechselkursveränderungen gerechtfertigt wurden. Die "Geneva Group" kam überein, dass auch hier ein Versuch unternommen werden sollte, diese zusätzliche Summe zumindest um den Inflationszuschlag zu kürzen. In der Kontaktgruppe misslang dieser Versuch. Budgetänderungen wurden als zu spät nicht mehr akzeptiert. Als die Frage in der Kommission bei der Diskussion um den Kommissionsbericht namentlich von der amerikanischen, der französischen sowie der Delegation der Bundesrepublik Deutschland erneut aufgenommen wurde, erschien der Generaldirektor persönlich, um die Diskussion abzuschneiden. Dieses autoritäre Verhalten gab schliesslich den Ausschlag, dass sich sieben Mitglieder der "Geneva Group", darunter auch die Schweiz, bei der Abstimmung über das Budget im Plenum der Stimme enthielten. Im Namen dieser sieben und drei weiterer Mitglieder der Gruppe, die ihrerseits zugestimmt hatten, gab der belgische Delegierte eine Erklärung zur Stimmabgabe ab. (annexe VII)

## 5.2. Die westliche Zusammenarbeit

Im Gegensatz zu den Entwicklungsländern, die sich seit einigen Jahren auch in der FAO in der Gruppe der 77 zusammengeschlossen haben, besteht bis jetzt keine westliche Gruppe, die sich regelmässig trifft. Einige Delegationen haben sich in der Vergangenheit sogar ausdrücklich gegen die

Bildung einer solchen Gruppe ausgesprochen in der Meinung, der Westen habe kein Interesse daran, Untergruppierungen in der FAO zu fördern.

Es hat sich aber an der 19. Konferenz besonders deutlich gezeigt, dass eine Aussprache und möglicherweise sogar Koordinierung unter den westlichen Staaten unumgänglich ist, wenn diese in der Organisation wirksam aktiv sein und ihre Rolle im Dialog mit den "77" erfolgreich spielen wollen. Die "Geneva Group" kann diese Rolle nicht übernehmen. Sie umfasst als Mitglieder lediglich die zehn wichtigsten westlichen Beitragszahler und hat nur budgetäre Kompetenzen. Ausserhalb der "Geneva Group" stehende Staaten, allen voran Norwegen, das im Beobachter Schweden einen beredten Fürsprecher fand, wehrten sich denn auch vehement gegen allfällige Versuche dieser Gruppe, ihre Kompetenz zu überschreiten.

a) die "Geneva Group"

Während die in Genf ansässige "Geneva Group" es im letzten Jahr erreicht hat, die Budgets der beiden grossen in Genf niedergelassenen Organisationen WHO und ILO so weit als möglich zu begrenzen, hatte die römer "Geneva Group" einige Mühe, sich rechtzeitig und wirkungsvoll in die Debatte um das FAO-Budget einzuschalten. Einige diesbezügliche Gespräche mit dem General-Direktor verliefen nicht sehr befriedigend, vor allem weil die Mitglieder der Gruppe sich untereinander nie auf eine klare Linie einigen konnten.

Kurz vor der Konferenz griff die Gruppe indessen - nicht zuletzt dank einer schweizerischen Initiative - zwei vom FAO-Sekretariat ausgearbeitete Vorschläge auf, die in ihrer ursprünglichen Form für die Schweiz unannehmbar gewesen wären: die Finanzierung des Programms zur Reduzierung von Nahrungsmittelverlusten und die Schaffung eines speziellen Reservefonds. In der "Geneva Group" wurden jeweils gemeinsame Verhandlungspositionen ausgearbeitet, welche nachher als Grundlage für die in der unter Ziff. I (Introduction) erwähnten Kontaktgruppe, dem eigentlichen Verhandlungsgremium, geführten Gespräche dienten.

b) Westliche Gruppe ad hoc

Während der Konferenz zeigte es sich immer deutlicher, dass zumindest für die Kandidaturen für die verschiedenen Gremien der FAO eine Koordinierung unter den westlichen Delegationen unumgänglich ist, wenn man nicht den Verlust von Sitzen riskieren will. Die schwedische Delegation berief einmal eine ad hoc Sitzung der westlichen Mitgliedstaaten ein, die sich als sehr nützlich erwies. Einen

"clean state" für die Sitze im Rat konnte zwar nicht erzielt werden, da von den beiden Rivalen Portugal und Malta nur Portugal anwesend war und Malta unterdessen bei der Gruppe der 77 für seine Kandidatur warb. Aber eine gewisse Koordinierung für andere Gremien, namentlich für den Programm- und den Finanzausschuss, war möglich.

c) Gründung einer westlichen Gruppe

Bestrebungen, auch in der FAO eine westliche Gruppe zu institutionalisieren, haben sich an der 19. Konferenz konkretisiert. Die Einsicht, dass die "Geneva Group" die westliche Koordinierung ausserhalb ihrer eigentlichen Kompetenzen nicht übernehmen kann, hat sich durchgesetzt. In einer Sondersitzung wurden Gespräche über die Gründung einer westlichen Gruppe geführt, ohne dass es bis jetzt offiziell zu einer solchen gekommen ist.

IV. CONCLUSIONS

Le fait principal à souligner à notre sens est l'importance qu'à pris le Directeur général dans les débats entre Etats membres de l'Organisation. Le Directeur général actuel ne se limite pas à faire des propositions bien documentées, il intervient aussi constamment dans les discussions entre membres, tant au Conseil qu'à la Conférence. Ceci est nouveau. L'influence du Directeur général est d'ailleurs multipliée par ses hauts fonctionnaires et ses émissaires qui sont omniprésents et contactent les délégations pour leur demander leur avis ou les inviter à prendre telle ou telle position. L'influence du Directeur général et de son secrétariat sur le déroulement des travaux nous paraît excessive. Nous ne saurions nous plier à un jeu de marionnettes. En temps opportun il faudra peut-être rappeler au Directeur général qu'il est le premier employé de la Conférence et non son directeur de conscience.

Ceci ne doit toutefois pas nous faire oublier les aspects très positifs de la personnalité du Directeur général: vue claire des priorités et politique correspondante, engagement total pour la solution des problèmes, énergie et dynamisme.

Il est probable que peu nombreux seront les pays qui retireront leur quote-partaux dix millions de dollars prélevés sur le Compte d'attente aux fins du financement initial du Compte spécial pour la réduction des pertes alimentaires. La Suisse ne les fera pas. Le Programme d'action pourra donc démarrer rapidement; son financement

à moyen terme n'a toutefois pas été abordé franchement - les opinions divergent! - et il n'est de ce fait pas assuré.

Le budget de 211,35 millions de dollars pour 1978-1979 a été adopté avec de sérieuses réserves de la part des pays du Groupe de Genève (sauf la Suède), leur déclaration à ce sujet est en annexe VII. Huit pays, dont la Suisse, se sont abstenus lors du vote final. Le Directeur général a dûment enregistré cet avertissement.

Cet avertissement ne s'adresse pas au Programme d'activité de la FAO en général, qui a été amélioré et concrétisé, mais il va à l'augmentation trop forte du budget - 7 pour cent en termes réels, 32 pour cent en termes nominaux -, à l'installation trop onéreuse de Représentants FAO dans les pays, au Programme de Coopération Technique qui, quoique nécessaire, ne devrait pas croître avant d'être évalué et finalement au manque de transparence du budget concernant les réserves cachées éventuelles qu'il contient (taux d'inflation calculé, taux de change lire/dollar).

La petite délégation suisse a donné une impulsion non négligeable au travail du Groupe de Genève et ses positions décidées ont eu un retentissement qui dépasse l'importance de la contribution budgétaire de notre pays.

La situation alimentaire reste grave dans les 45 pays les plus gravement touchés - 1,15 milliard d'habitants - et aussi parmi les populations pauvres des autres pays en voie de développement. Il faut des solutions originales et courageuses pour résoudre ces problèmes. La Conférence des Nations Unies sur la réforme agraire et le développement rural de juillet 1979 abordera de front cette question.

Le Chef de la délégation  
suisse:

J.-Cl. Piot

Annexe IORDRE DU JOUR DE LA CONFERENCEINTRODUCTION ET QUESTIONS DE PROCEDURE

1. Election du Président et des Vice-Présidents
2. Constitution du Bureau et de la Commission de vérification des pouvoirs
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Organisation de la session et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour
5. Admission d'observateurs

PREMIER PARTIE - PRINCIPALES TENDANCES ET QUESTIONS DE POLITIQUE EN MATIERE D'ALIMENTATION ET D'AGRICULTURE

6. Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture
7. Prévention des pertes alimentaires
8. Progrès accomplis en ce qui concerne l'Ajustement agricole international
9. Evolution du régime des mers et incidences sur les pêches

DEUXIEME PARTIE - ACTIVITES ET PROGRAMMES DE L'ORGANISATION

10. Programme de travail et budget pour 1978-79
  - 10.1 Evaluation du Programme ordinaire
  - 10.2 Décentralisation au niveau des pays
11. Examen des programmes de terrain
12. Objectifs à moyen terme
13. Coopération technique entre pays en développement dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation
14. Programme alimentaire mondial ONU/FAO
15. Relations et consultations avec les organisations internationales, notamment:

- 15.1 Relations avec le Conseil mondial de l'alimentation (WFC), le Groupe consultatif de la production alimentaire et de l'investissement (GCPAI) et le Fonds international de développement agricole (FIDA)
  - 15.2 Autres questions découlant des débats des Nations Unies et des institutions spécialisées
  - 15.3 Relations avec les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales, y compris les syndicats internationaux
16. Organisation de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural

### TROISIEME PARTIE - QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET ADMINISTRATIVES

#### A. Questions constitutionnelles et juridiques

- 17. Composition et mandat du Conseil, du Comité du programme, du Comité financier et du Comité des questions constitutionnelles et juridiques
- 18. Amendements à l'Acte constitutif et au Règlement général de l'Organisation
- 19. Rapport statuaire sur l'état des conventions et accords et sur les amendements y relatifs
- 20. Autres questions constitutionnelles et juridiques, notamment:
  - 20.1 Accords concernant les relations avec le Conseil mondial de l'alimentation et le Fonds international de développement agricole
  - 20.2 Octroi du statut officiel à des organisations internationales non gouvernementales
  - 20.3 Amendements au Règlement financier
  - 20.4. Amendements aux conventions conclues en vertu de l'Article XIV de l'Acte constitutif de la FAO
    - Convention internationale sur la protection des végétaux
    - Convention internationale sur les peupliers

#### B. Questions administratives et financières

- 21. Comptes vérifiés

22. Barème des contributions
23. Autres questions administratives et financières, notamment:
  - 23.1 Fonds de roulement: remboursement des montants prélevés en 1974-75
  - 23.2 Répartition de l'excédent de trésorerie
  - 23.3 Emoluments du Directeur général

#### QUATRIEME PARTIE - NOMINATIONS ET ELECTIONS

24. Demandes d'admission à la qualité de Membres de l'organisation:
  - Angola
  - Comores
  - République populaire démocratique de Corée
  - Djibouti
  - Mozambique
  - São Tomé-et-Principe
  - Seychelles
  - Namibie
25. Election des Membres du Conseil
26. Nominations:
  - 26.1 Nomination du Président indépendant du Conseil
  - 26.2 Nomination des représentants des Etats Membres au Comité de la Caisse des pensions

#### CINQUIEME PARTIE - QUESTIONS DIVERSES

27. Activité A.H. Boerma
28. Date et lieu de la vingtième session de la Conférence
29. Autres questions



Annexe IIRESOLUTIONS ADOPTEES A LA 19e SESSION DE LA CONFERENCE  
DE LA FAO

- 
- a) Plénière et Commission III (questions juridiques et financières)
1. Augmentation du nombre des sièges du Conseil
  2. Composition du Comité du programme et du Comité financier
  3. Texte chinois authentique de l'acte constitutif de la FAO
  4. Amendements à l'article XLI du Règlement général de l'organisation (RGO) et amendements corollaires à l'article IV. 2 et à d'autres dispositions des textes fondamentaux
  5. Hommage à M. Gonzola Bula Hoyos, Président indépendant du Conseil
  6. Durée du mandat du Directeur général
  7. Amendement à l'article XXXVIII.4 du RGO concernant l'octroi d'immunités aux personnes participant à des réunions de la FAO
  8. Amendements aux articles XXIV et XXVII du RGO (questions de personnel)
  9. Amendements au règlement financier (PCT/FAO)
  10. Comptes vérifiés
  11. Remboursement au fonds de roulement de prélèvements effectués en 1974-75 à l'aide de l'excédent en espèces de 1974-75
  12. Emoluments du Directeur général
  13. Amendements à la Convention plaçant la Commission internationale du peuplier dans le cadre de la FAO
  14. Barème des contributions
  15. Ouverture d'un Compte de réserve spéciale
  16. Nomination du Président indépendant du Conseil
  17. Départ à la retraite de M. Roy I. Jackson
- b) Commission II
18. Prévention des pertes de produits alimentaires
- c) Commission II
19. Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (CRAD)
  20. CRAD (rôle des femmes)
  21. Résolution sur la nutrition
  22. Coopération technique entre les pays en développement

- dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture
23. Objectifs des contributions au PAM pour la période 1979-80
  24. Acceptation du statut du corps commun d'inspection
  25. Coopération avec l'organisation météorologique mondiale
  26. Programme de développement et d'amélioration des semences (SIDP)
  27. Programme de coopération technique (PCT/FAO)
  28. Activités en Europe
  29. Ouverture de crédits pour 1978/79

Annexe IIIEXTRAITS DE LA DECLARATION DU DIRECTEUR GENERAL M. E. SAOUMA

Monsieur le Président,  
Excellence,  
Mesdames et Messieurs les délégués,  
Mesdames, Messieurs,

Selon vos vœux et avec l'appui de votre Conseil, l'Organisation a été aiguillée sur une voie nouvelle. Elle a été dotée de cette dimension supplémentaire qui lui avait fait défaut trop longtemps. Désormais, elle peut réagir instantanément et avec souplesse aux nécessités véritables de notre époque, telles qu'elles lui sont signifiées par vous.

L'obésité menaçait l'Organisation: trop de personnel et trop de papier; nous avons arrêté cela.

...

Mais, par delà les formes et les moyens, nous avons insufflé à l'Organisation un nouvel esprit, une nouvelle volonté. Nous voici beaucoup mieux préparés à comprendre votre vision du monde et vos priorités en matière de développement. Au lieu d'échafauder à loisir une planification de type paternaliste, nous avons hâte de vous offrir des programmes d'action concrets et efficaces.

...

L'Organisation est aujourd'hui en bien meilleure forme, plus forte, plus capable d'affronter les difficultés auxquelles se heurtent ses Etats membres.

...

Dans le monde rural, en effet, c'est plus de la moitié du genre humain qui croupit dans l'indigence absolue. Un milliard d'individus se trouvent au niveau le plus bas de l'existence. Des centaines de millions sont privés des nécessités élémentaires: nourriture, eau potable, logement décent, minimum d'hygiène.

...

De toute façon, survivre, c'est d'être condamné à une pauvreté sans remède. Pour la femme, c'est d'être condamné, en plus, à un labeur incessant et ingrat, à l'exploitation physique, à la privation des lambeaux de dignité que l'homme parvient à conserver dans de telles conditions.

...

D'autre part, le montant réel de l'aide publique au développement a été plus faible en 1976 qu'en 1975. Au cours des dix dernières années, le pourcentage du PNB que représente cette aide a diminué d'environ un quart. Pendant cette période, les revenus réels des pays de l'OCDE ont augmenté de 40 pour cent, alors que dans les pays en développement les recettes en devises ont décru, les coûts d'importation ont augmenté, et la dette, voisine aujourd'hui de 200 milliards de dollars, a atteint une énormité contre laquelle on est à peu près impuissant.

Voilà les réalités sinistres de l'existence dans la plus grande partie du monde. Voilà le sort intolérable de la majorité des hommes.

Rien d'étonnant si le Tiers-Monde se désole et s'exaspère des retards que subit l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

...  
Il est un fait dont nous nous félicitons particulièrement: dans les délibérations de l'Assemblée générale, dans celles de Paris - en général si décevantes - et dans celles de Manille, couronnées d'un meilleur succès, c'est dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture et de la nutrition que les efforts pour s'entendre ont été le plus féconds.

On s'accorde, dans une mesure encourageante, à reconnaître que la solution du problème alimentaire mondial et l'amélioration de l'agriculture des pays en développement doivent figurer au premier rang des préoccupations et des responsabilités de la communauté internationale tout entière.

Il est admis que le taux de 4 pour cent par an, objectif minimum de croissance de la production agricole et alimentaire dans les pays en développement, ne pourra être réalisé que si les efforts de ces pays eux-mêmes sont complétés par une aide et un apport de ressources adéquats des pays développés et des institutions internationales.

...  
Certes, il y aurait quelque cynisme à vouloir que les pays en développement satisfassent leurs besoins essentiels sans recevoir de l'extérieur sensiblement plus d'aide et de coopération sincère et véritable. Le montant à fournir n'est d'ailleurs pas immense, relativement parlant. Les profits ne seraient peut-être pas très mesurables, mais l'économie mondiale et la paix du monde s'en trouveraient sûrement beaucoup mieux.

...  
Pourtant, il ne suffit pas de réclamer plus d'aide, alimentaire ou autre.

Les pays en développement ont la responsabilité inéluctable d'adopter et d'appliquer, en particulier dans le domaine de la production et des prix, des politiques socio-économiques nationales visant à accroître leur autosuffisance alimentaire. Il leur incombe, chez eux, de répartir plus équitablement le travail et le revenu et de secourir les éléments les plus pauvres et les plus faibles de leur population.

...  
En 1976 nous avons identifié et préparé 38 projets représentant au total des investissements de plus de 1,5 milliard de dollars financés par des banques multilatérales et nationales.

A cela s'ajoute notre collaboration avec la Banque mondiale; les investissements de la Banque dans le secteur agricole, qui comprennent d'audacieuses opérations de prêt en faveur du développement rural, ont pris plus d'ampleur sous l'impulsion habile et résolue de M. McNamara. Nous envisageons, lui et moi, une nouvelle expansion de notre Programme de coopération au cours du prochain exercice biennal.

Nous attendons aussi le démarrage des opérations du FIDA, auquel la FAO est désormais préparée. Le Programme de coopération FAO/Banque mondiale et l'aide au FIDA recevront la priorité la plus haute dans les activités des départements et des divisions.

J'ai déjà dit que la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale avait recommandé le versement volontaire de contributions atteignant au moins 20 millions de dollars au Programme FAO d'amélioration et de développement des semences.

Je demande aux Etats membres d'apporter maintenant la preuve concrète de la compréhension et de la bonne volonté qu'ils ont ainsi manifestées.

Notre Organisation est incontestablement la plus indiquée et la plus qualifiée pour agir dans ce domaine. Nous appliquons depuis 1973 un programme qui a déjà donné des résultats concrets. L'an dernier, 12 projets, exécutés dans des pays en développement, ont contribué à la production de plus de 200'000 tonnes de bonnes semences de variétés améliorées de plantes alimentaires et herbagères. Rien que pour les céréales, on peut ainsi obtenir des rendements largement accrus sur plus de 1,5 million d'hectares.

...  
Je vous demande aussi de prendre en considération la campagne que je propose d'entreprendre pour réduire les pertes d'aliments.

...

Si nous parvenons à lancer rapidement ce programme, nous exercerons une action immédiate sur la situation alimentaire mondiale. Les gains peuvent être très importants.

Selon une estimation indépendante, les aliments perdus chaque année aux Etats-Unis représentent de quoi nourrir 50 millions d'individus. On dit que 20 pour cent de la production alimentaire américaine disparaît entre la récolte et la consommation.

Même en estimant à 10 pour cent, chiffre très modéré, les pertes mondiales d'aliments après récolte, nous ne sommes pas loin du tonnage total de céréales principales et secondaires que, selon les projections actuelles, les pays en développement devront importer en 1985. Si nous parvenions à réduire les pertes après récolte dans une mesure équivalant à 5 pour cent seulement de la production, nous économiserions un montant de devises égal à 7,5 milliards de dollars par an.

Puisqu'il s'agit de possibilités immédiates, ne permettons pas que les objections de quelques doctrinaires financiers à propos de contributions dont l'ordre de grandeur est relativement faible nous fassent manquer l'occasion d'exécuter un programme concret et pratique, qui rallie tous les suffrages. Après tout, le monde a consacré plus de 300 milliards de dollars aux dépenses militaires en 1976.

...  
La Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural.

La réforme agraire constitue un domaine limité mais fertile en controverse. Le développement rural est souvent un mot magique, mais creux. Les deux sujets déchainent les passions politiques et dogmatiques. Les théories et les arguments pullulent. Nous voulons éviter un déluge de paroles et de bonnes intentions stériles, sans propositions concrètes et réalisables. Si la Conférence n'est pas préparée avec le plus grand soin, elle risque de sombrer dans la dissension et la confusion, au lieu de mener à des échanges de vues constructifs.

Pour ce qui est du fond des débats, j'ai déjà parlé d'autodépendance. Mais à quoi bon dire à un homme ou à une femme mal nourris et privés de travail, ou bien à un enfant, qu'ils doivent compter sur eux-mêmes ? Parler d'autodépendance n'a de sens et d'intérêt que s'il s'agit de rappeler aux gouvernements qu'ils ont le devoir de créer une société juste. Dans une telle société, les excès scandaleux de la fortune, des privilèges, de la puissance politique et économique cesseront d'être possibles. Aucun développement économique ne peut être considéré comme une réussite s'il n'améliore pas le sort des masses rurales. Et aucune réussite ne peut se produire ou se confirmer si les masses ne participent pas à la

formulation et à l'exécution des mesures qui influent sur leur destinée. En élaborant de nouvelles stratégies, il faut donc se préoccuper avant tout des moyens d'intégrer les masses au processus du développement.

Pour cela, il faut des bases idéologiques ou des motivations adaptées à chaque civilisation et à chaque étape de l'évolution; il faut aussi l'impulsion d'une autorité moralement irréprochable à tous les niveaux de l'organisation sociale et politique.

À propos de la coopération entre les organismes des Nations Unies, je tiens à dire qu'en ce qui concerne le domaine général du développement j'ai pu constater, lors d'entretiens récents avec les chefs de secrétariat des institutions des Nations Unies (qui ont à peu de chose près les mêmes Etats membres et qui s'occupent de tous les secteurs du développement), que nous nous accordons tous à juger nécessaire une modification du fonctionnement du système.

Nous sommes largement d'accord sur la nécessité d'instaurer une coopération internationale plus efficace pour assurer la meilleure utilisation possible des ressources disponibles pour le développement.

Nous sommes résolus à répondre aux situations, à réviser constamment nos idées, à prendre des initiatives nouvelles et à jouer pleinement notre rôle en tant qu'organisme de développement, tout en gardant une vision globale des priorités du développement.

A cet égard, le Conseil a reconnu que la solution nécessaire ne peut venir de la centralisation des responsabilités opérationnelles ou des ressources financières, pas plus que de la coordination prise comme une fin en soi. Au contraire, la force et la valeur du système, attestées par les faits, résident dans la diversité des spécialités, la décentralisation des initiatives et la souplesse des opérations.

...  
Dans une Organisation comme la nôtre, il faut surtout, pour tirer parti de toutes les possibilités, compter sur le respect mutuel, en faisant droit aux faibles comme aux puissants, à la minorité comme à la majorité, et sur l'esprit général de conciliation.

Cet esprit de conciliation s'est déjà manifesté par le passé et plus particulièrement depuis 1975, dans l'élection du Directeur général.

En fait, je me suis constamment efforcé de respecter et d'encourager la vocation à l'universalisme de notre Organisa-

tion, de renforcer l'harmonie entre Etats membres, de maintenir la neutralité du rôle technique de l'Organisation et d'améliorer son efficacité au profit de tous.

J'espère et je crois donc sincèrement que la Conférence évitera les affrontements et les défis, que toutes les parties en présence aborderont les problèmes dans un esprit constructif et que l'esprit de conciliation prévaudra, sans qu'il soit permis aux plus puissants d'y faire obstacle. Il n'en faut pas moins pour servir la grande et noble cause de notre Organisation.



Annexe IVDECLARATION GENERALE  
DU CHEF DE LA DELEGATION SUISSE

Monsieur le Président,  
Monsieur le Directeur général,  
Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Président, au nom de la Suisse et de ma délégation, je vous félicite très vivement pour votre élection à la présidence de notre Conférence. J'ai confiance que sous votre conduite nous aurons un débat riche et fructueux.

Le Directeur général de notre Organisation, M. Edouard Saouma, a imprimé un nouveau dynamisme à la FAO. La réorientation qu'il a proposé va à bien des égards dans la direction que j'avais, parmi d'autres, proposée ici-même à plusieurs reprises. Monsieur le Directeur général, je tiens à vous réitérer ici mes félicitations pour l'énergie avec laquelle vous avez entrepris d'accroître l'efficacité de la FAO et de l'orienter toujours plus vers des activités susceptibles d'apporter des résultats concrets à court ou moyen terme. Mais en même temps je dois vous informer, et vous le savez déjà, que mon gouvernement craint quelque peu le développement que pourraient prendre certaines de vos propositions. J'y reviendrai tout à l'heure.

Avant d'aborder les points principaux de l'ordre du jour, j'aimerais exprimer quelques considérations sur le thème commun qui nous a été proposé, à savoir l'investissement dans le secteur agricole et ses incidences sur le plan national et international. Cela me conduira aussi à toucher très brièvement certains aspects de l'ajustement agricole international et du développement rural.

Dans mon pays, le capital investi dans l'agriculture par unité de travail est de l'ordre de 120 à 150'000 francs suisses, soit 50 à 65'000 dollars des Etats-Unis. Par hectare, ce capital représente aujourd'hui près de 21'000 francs suisses, contre 12'000 au début des années soixante. L'actif total moyen par exploitation a ainsi subi une croissance rapide du fait de la mécanisation, de l'agrandissement des exploitations et de l'inflation. En moyenne, un peu plus de la moitié de ce capital productif appartient à l'exploitant;

l'endettement, quoiqu'il progresse en valeur absolue, est resté stable exprimé en pourcentage de l'actif. C'est dire que la capacité d'autofinancement de l'agriculture s'est accrue au même rythme que les capitaux investis dans ce secteur.

Pour assurer à nos agriculteurs des moyens d'investissements suffisants ainsi qu'un revenu équitable, nous avons dû fixer les prix payés aux producteurs à un niveau convenable et verser des subventions importantes dans les régions défavorisées par le climat ou la topographie. De plus, l'état a stimulé l'investissement par un système de crédit à des conditions très favorables.

Le résultat de cet investissement important et de l'amélioration continue des structures fut un accroissement très rapide de la productivité, productivité du travail, du bétail et du sol. Ce gain de productivité, lié à une diminution sensible des postes de travail, a permis d'assurer un revenu moyen convenable à notre population agricole, à un coût supportable pour le budget de l'état. Sans doute cette productivité accrue a-t-elle eu d'autres conséquences, telle que l'apparition d'excédents sectoriels. Elle a cependant permis le maintien de notre taux d'approvisionnement global, malgré un fort accroissement de la population résidente.

Il n'en reste pas moins que la Suisse importe 50 pour cent de ses besoins en produits alimentaires et que ses importations agricoles par habitant sont parmi les plus élevées du monde. Dans cette situation, et là je pense à l'ajustement agricole internationale, nous ne pensons pas qu'il soit de bonne politique de réduire notre investissement et notre production agricoles afin d'importer encore plus. Notre population agricole ne représente plus que six pour cent de la population active. Elle est un des moteurs essentiels à la vie de nos campagnes, de nos villages et de nos vallées. Nous défendons notre mode d'occupation décentralisé du territoire, entr'autres en maintenant une population agricole solide. Nos terres doivent rester en exploitation, prêtes à assurer notre auto-suffisance alimentaire au cas où nos approvisionnements seraient compromis. Il s'agit d'un élément d'importance stratégique pour notre pays.

Débordant le cadre national, nous voulons exprimer ici notre conviction que l'auto-financement doit être à la base de l'investissement en agriculture, investissement renforcé et appuyé par un système de crédit agricole décentralisé et une politique des structures et des prix qui permette à chaque famille d'agriculteur de vivre décemment, ce qui représente la base du développement rural. A long terme toutefois, les campagnes ne sauraient vivre que de l'agriculture; une décentralisation des activités industrielles et de service est également indispensable.

Le principe du rôle prioritaire de l'auto-investissement étant posé, nous reconnaissons aussi l'importance d'une aide internationale à l'investissement agricole, comme un élément complémentaire ou catalyseur. La priorité accordée à l'activité d'investissement dans le Programme de Travail et Budget de la FAO rencontre ainsi notre assentiment.

La priorité d'un Programme d'action pour la réduction des pertes alimentaires semble être unanimement reconnue et je ne m'y attarderai pas. Les critères prévus par le Directeur général pour approuver les projets relevant de ce programme sont eux aussi tout à fait appropriés. Par conséquent nous accordons notre plein appui à ce programme.

Quant à la nécessité d'un Fonds spécial pour financer ce programme, elle ne nous paraît pas absolument démontrée. Il nous semble que les avantages que l'on escompte d'un tel fonds, sont la continuité du financement et la faculté qui en découle de planifier à moyen terme. Or, à notre sens, les contributions que les donateurs fourniraient dans le cadre du Programme d'action - comme ils le font par exemple dans le cadre du Programme d'assistance à la sécurité alimentaire - procureraient les mêmes avantages, à condition qu'elles soient assorties annuellement de prévisions indicatives de contribution pour 2 ans. La Suisse est disposée à participer, sous cette forme, et à bref délai, au programme en question, dans le cadre d'un effort commun réunissant des apports d'autres Etats membres ainsi que des ressources multilatérales.

Pour ce qui est d'allouer à un tel Fonds spécial 10 millions de dollars à prélever sur le compte d'attente de l'Organisation, cette manière de procéder appelle d'importantes réserves de notre part. Les gains de change accumulés sur ce compte d'attente devraient, selon le Règlement financier de la FAO, être rétrocédés aux Etats membres en étant bonifiés sur leurs contributions régulières pour le prochain biennium. Si cet excédent, constitué de contributions obligatoires à l'Organisation, devait être utilisé contrairement à sa destination initiale, il en résulterait un précédent regrettable - et il ne s'agit pas d'un point de vue de "doctrinaires financiers" mais d'une question de principe, qui concerne autant la FAO que d'autres organisations du système des Nations Unies. Ma délégation pourrait en revanche accepter que les Etats membres soient invités à verser au Programme de réduction des pertes alimentaires une contribution volontaire équivalente - ou supérieure - à la quote-part d'excédent qui leur revient. La Suisse est, dans ce cas particulier, prête à verser immédiatement un multiple de sa quote-part au Compte d'attente, et je ne doute pas que de nombreux pays sont disposés à agir dans le même sens. Ne pensez-vous pas, Monsieur le Directeur général, que cette proposition procède aussi de l'esprit de conciliation que vous avez recommandé hier en vue d'assurer

non seulement le bon départ, mais aussi la continuité du Programme d'action pour la réduction des pertes alimentaires, auquel nous tenons tous.

Je poursuis en mentionnant que mon gouvernement appuie les priorités à moyen terme définies dans le document sur les objectifs à moyen terme ainsi que la stratégie exposée aux paragraphes 18 à 29 de l'introduction du Directeur général au Programme de Travail et Budget. Il désire toutefois que les divers éléments de cette politique ainsi que les investissements qui les concrétisent soient inscrits dans une conception globale du développement rural qui doit permettre une amélioration du taux d'emploi et des conditions de travail et de vie de l'ensemble de la population rurale.

Nous reconnaissons que le Directeur général a fait preuve d'une certaine modération dans sa proposition budgétaire. Toutefois, même si nous sommes de l'avis qu'il faut accorder une priorité au secteur agricole, nous devons insister sur la nécessité d'une saine et prudente gestion des moyens mis à disposition de l'Organisation avant que de songer à un accroissement notable du budget. A cet égard, un examen attentif du projet de budget nous amène à conclure qu'un effort supplémentaire de modération pourrait encore être fait.

Ainsi, nous constatons que 45 pour cent de l'accroissement réel du budget total provient de la mise en place proposée de 47 représentants FAO dans les pays avec toute l'infrastructure qui en déroule. Même si l'on déduit de cet accroissement les économies réalisées par le PNUD, les charges réellement nouvelles qui découlent de cette innovation sont considérables. Leur utilité ne nous paraît pas démontrée en regard des services que l'on pourrait obtenir des représentants intégrés aux bureaux du PNUD, quitte à renforcer ces Conseillers Agricoles Principaux en cas de nécessité. Si nous devons admettre les décisions prises par le Conseil de juillet 1976 concernant la mise en place de 17 représentants FAO dans les pays, nous sommes en revanche plus que réticents quant à l'augmentation de leur nombre. Pour nous, l'important en définitive, c'est la meilleure efficacité au moindre coût.

En ce qui concerne le Programme de Coopération Technique/FAO, nous reconnaissons son utilité. Il donne du nerf, du muscle à l'activité de l'Organisation. Les projets PNUD/FAO exigent en moyenne environ 2 ans pour être élaborés et examinés avant de faire l'objet d'une décision. Il est dès lors évident que des actions décidées rapidement, même si elles ne font qu'amorcer ou compléter des actions de plus longue durée, sont hautement appréciables. Une aide apportée à temps est doublement utile !

Ceci dit, le Programme de Coopération Technique doit demeurer d'une ampleur limitée, compte tenu de ce que les Etats membres ont convenu dans le cadre du Consensus du PNUD, à savoir de fournir par le canal du PNUD l'essentiel de leur assistance multilatérale autre que proprement financière. Si un jour il devait s'avérer nécessaire d'apporter des ajustements au système en vigueur actuellement, il faudrait le faire après examen approfondi et dans le cadre approprié.

Tenant compte également du caractère encore expérimental du Programme de Coopération Technique, nous proposons que son volume annuel n'augmente pas en termes réels avant que ses résultats aient été évalués. Nous pensons à une évaluation par une instance extérieure à la FAO, comprenant des experts indépendants, provenant de pays en développement et de pays développés. On y gagnerait indubitablement en crédibilité.

Ma délégation voudrait en outre attirer l'attention de la Conférence sur une décision prise par le Conseil d'administration du PNUD à sa 24e session, et enterinée par l'ECOSOC à sa 63e session.

Il s'agit de la décision sur le rôle et les activités du PNUD.

J'aimerais relever ce point notamment à cause d'un passage critique sur le système de "programmation par pays", contenu dans le document "Examen des programmes de terrain 1976-77", aux paragraphes 2.51 et 2.52.

Le cycle de programmation quinquennal du PNUD y est mis en doute, et un appel y est fait pour une approche "plus pragmatique" de la programmation par pays.

Nous sommes certes en faveur d'une gestion réaliste et pragmatique des programmes FAO, mais pour autant que celle-ci respecte le cadre donné par la décision du Conseil d'administration du PNUD et de l'ECOSOC en juillet dernier.

L'examen des programmes de terrain de la FAO nous amène à constater avec satisfaction certains accents nouveaux, comme la responsabilité accrue confiée aux institutions nationales et aux experts nationaux dans la gestion des projets, ou encore la formation dirigée plus fréquemment vers les exploitations agricoles et vers les vulgarisateurs agricoles. En revanche, nous voudrions souligner une faiblesse persistante, à savoir que les experts de la FAO résident trop souvent dans les capitales, hors du périmètre d'action prévu pour eux.

Enfin, nous voudrions appuyer particulièrement les programmes de la FAO ayant des effets directs sur la situation alimentaire et l'emploi. Nous nous réjouissons en particulier des premiers résultats du Programme d'assistance à la sécurité

alimentaire, programme constituant une des applications concrètes de l'Engagement international sur la sécurité alimentaire auquel une grande partie des Etats membres ont souscrit.

Il est temps de conclure, Monsieur le Président. J'aimerais souligner que si ma déclaration contient quelques observations critiques, celles-ci doivent être comprises comme des contributions constructives à l'amélioration de notre Organisation. Nous tenons en effet beaucoup à ce que la FAO puisse fournir une aide toujours plus efficace aux Etats membres et un apport vigoureux dans la lutte pour le développement rural qui permettra l'éradication de la faim dans le monde. Sous la conduite dynamique et avisée de notre Directeur général, nous ne doutons pas d'être sur la bonne voie dans les années à venir.

Annexe VaSITUATION MONDIALE DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTUREINTERVENTION DE LA SUISSE

La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture est un sujet abordé plusieurs fois par année dans diverses réunions internationales, par exemple au sein de la FAO, dans le Comité pour la sécurité alimentaire, dans le Comité des politiques et programmes alimentaires, dans le Comité des produits et dans le Comité de l'agriculture. Il est traité aussi au Conseil mondial de l'alimentation. Le document qui nous est présenté à ce point de l'ordre du jour s'améliore en permanence et nous nous en réjouissons, mais, pour l'essentiel, il est chaque fois une remise à jour du document antérieur. Dans ces conditions, je doute qu'il nous soit possible de nous entretenir de manière fructueuse, pendant cinq séances de travail, de ce sujet; si nous maintenons le débat à un niveau général, c'est quasiment nous obliger à répéter inlassablement des choses lues et entendues de nombreuses fois.

Comme cette situation ne nous satisfait pas, nous proposons qu'à l'avenir le thème de la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture soit abordé d'une façon générale comme à l'accoutumée et, d'autre part, au travers de sujets particuliers. Ayant réfléchi aux facteurs qui conditionnent cette situation mondiale de l'agriculture et de l'alimentation, nous pourrions proposer par exemple les sujets particuliers suivants:

- premier sujet particulier: fumure des cultures vivrières et des cultures de rente et systèmes d'approvisionnement des agriculteurs en engrais;
- autre sujet particulier: système d'approvisionnement des agriculteurs en semences et en plants sélectionnés;
- troisième sujet particulier: le climat et ses variations, facteur fondamental de la situation de l'agriculture;
- quatrième sujet par exemple: influence des prix à la production sur la production agricole et sur l'alimentation;
- L'alimentation de la population qui reste sous-alimentée même en période de prix normaux, de production abondante.

Ces différents sujets particuliers pourraient entre autres être analysés par l'étude d'un certain nombre de cas typiques de pays qui présentent des situations et des solutions différentes. Ceci nous permettrait, pensons-nous, d'avoir des échanges d'informations fructueux sur les différentes méthodes et solutions envisageables face à un même problème.

J'aimerais maintenant aborder une autre question: est-ce que, dans l'analyse générale qui nous est présentée et que nous nous faisons en général de la situation mondiale de l'agriculture et de l'alimentation, l'on ne cesse pas de mélanger les deux termes de l'analyse, à savoir la situation de l'agriculture, d'un côté, et la situation de l'alimentation, de l'autre. A notre sens, il faut séparer les deux analyses; la situation de l'agriculture est une chose, la situation de l'alimentation en est une autre; certes, il y a un lien entre ces deux questions, mais il est tout aussi évident que même lorsque la situation de l'agriculture est très bonne, la situation de l'alimentation reste attristante. L'Institut international pour la recherche sur les politiques alimentaires - IFPRI en anglais - a publié récemment un document d'après lequel le nombre des personnes sous-alimentées était d'environ 1,2 milliard en 1975 dans les pays en voie de développement à économie de marché, c'est-à-dire 60 pour cent de leur population. On peut penser que dans de bonnes années agricoles ce nombre de 1,2 milliard est quelque peu réduit, mais de combien ? Quelle est la population qui a toujours faim, même en période d'abondance, et pourquoi ? Nous suggérons que la FAO s'attache plus à analyser la situation spécifique de l'alimentation. Certes, elle devra le faire par pays et elle pourrait par exemple en publier les résultats dans les rapports annuels sur la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture.

Nous pensons qu'en partie notre position rejoint ce qu'un des délégués a dit ce matin. Concernant la situation mondiale de l'agriculture et de l'alimentation, nous ne nous réjouissons pas non plus des résultats globaux atteints dans les pays en voie de développement concernant la production alimentaire et la situation de l'alimentation reste affligeante. Nous espérons qu'un accord international sur le blé, voire sur les céréales, viendra accroître la sécurité alimentaire mondiale. Nous accordons une haute priorité à la création de stocks nationaux céréaliers dans les pays en voie de développement, mais les problèmes fondamentaux de l'alimentation doivent, à notre avis, être essentiellement résolus au niveau de chaque pays par des politiques du travail et des structures agricoles adéquates. Cela nécessitera aussi un travail considérable, un effort prolongé des agriculteurs et un engagement total de leurs cadres.



Annexe VbINTERVENTION DE LA SUISSE EN COMMISSION II CONCERNANT  
L'ORDRE DU JOUR DES COMMISSIONS I ET II

---

Constatant que, comme souvent par le passé, la Commission II était surchargée (prolongation des séances, limitation des débats) et que la Commission I suspendait ses travaux faute de matière et d'orateurs, la délégation suisse a soumis pour réflexion à la Commission II et au Secrétariat, en vue de la prochaine Conférence, la proposition de rééquilibrer l'ordre du jour des deux commissions. Elle a suggéré à cet effet, comme une solution possible, de discuter en Commission I - outre les questions de politique - les "nouvelles orientations dans les activités de l'Organisation", tandis que la Commission II se limiterait aux "activités courantes et programmes de l'Organisation". Il y aurait lieu de rappeler cette suggestion à qui de droit (Secrétariat, Conseil) en temps opportun.

Annexe VIRESOLUTION ..../77PREVENTION DES PERTES DE PRODUITS ALIMENTAIRES

La Conférence,

Reconnaissant qu'il importe au plus haut point de prévenir les pertes alimentaires, en particulier les pertes après récolte, si l'on veut satisfaire les besoins alimentaires mondiaux;

Rappelant le paragraphe V.3 de la Résolution 3 362 (S-VII) de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, aux termes de laquelle l'action visant à continuer à réduire les pertes de produits alimentaires survenant après la récolte dans les pays en développement devrait être entreprise en priorité, afin que ces pertes soient réduites d'au moins 50 pour cent d'ici à 1985;

Estimant que les mesures spéciales qu'a proposé le Directeur général 1) pour prévenir les pertes de produit alimentaires et qui seraient conduites et coordonnées par la FAO ont un caractère vital et méritent le plus grand soutien possible des Etats membres et des sources de financement extérieures, et considérant à cet égard qu'il convient de créer un Compte spécial pour la prévention des pertes de produits alimentaires comme l'a proposé le Directeur général;

Reconnaissant qu'il faudra peut-être toutefois un certain temps pour que se matérialise le niveau de contributions volontaires de toutes origines qui pourrait finalement être atteint, et qu'il importe de commencer sans délai les opérations sur une échelle suffisante;

1. Décide de créer, en vertu de l'article 6.7 du Règlement financier, un compte spécial pour la prévention des pertes de produits alimentaires;

2. Invite en conséquence les Etats membres de la FAO et autres donateurs à verser au compte des contributions d'un montant minimum de 20 millions de dollars;

---

1) C 77/19

Annexe VIIDECLARATION COMMUNE DES PAYS INDUSTRIALISES "OCCIDENTAUX"SUR LE BUDGET 1978-79 DE LA FAO

Monsieur le Président,

J'ai été chargé d'exprimer les vues des pays suivants:  
(membres et observateurs du Groupe de Genève, sans la Suède).

Les délégations de ces pays viennent de participer au vote sur la résolution du budget. Certains l'ont approuvé, d'autres se sont abstenus.

Quelle que soit la façon dont ces pays ont voté, nous pouvons assurer à la Conférence et au Directeur général que nos gouvernements continueront d'apporter leur soutien aux efforts de développement des pays du Tiers-Monde.

Nous apportons un soutien actif à l'OAA, au Programme Alimentaire Mondial, au FIDA, et aux nombreuses autres institutions spécialisées des Nations Unies. C'est pour cette raison que nous devons porter attention non seulement au niveau des budgets, mais aussi à l'utilisation la plus efficace possible de ressources limitées.

En outre, nos pays sont préoccupés, de façon générale, par l'accroissement des budgets des institutions spécialisées des Nations Unies, accroissement parfois substantiel en termes réels, alors qu'eux-mêmes connaissent de sérieux problèmes financiers et économiques.

C'est pourquoi ces pays ne seront susceptibles d'approuver des augmentations des budgets des institutions des Nations Unies, que dans la mesure où elles seront compatibles avec les sévères restrictions budgétaires qu'ils sont eux-mêmes contraints de s'imposer.

Ils considèrent qu'ils doivent faire savoir, qu'à l'avenir, ils devront examiner attentivement et avec le plus grand soin, les propositions budgétaires des institutions spécialisées, y compris celles de l'OAA.

3. Décide que les montants qui, en vertu de la résolution 35/75, devraient être portés au crédit des Etats membres seront, nonobstant les dispositions de l'article 6.1 b) du Règlement financier, retenus et virés jusqu'à concurrence de 10 millions de dollars au Compte spécial créé en vertu de la présente résolution, sauf au cas où un Etat membre demanderait, par avis notifié au Directeur général avant le 31 janvier 1978, que le montant ainsi retenu lui soit restitué et affecté en vertu de l'article 6.1 b) du Règlement financier;
4. Prie instamment les Etats membres de s'abstenir de demander de telles restitutions afin que le Compte spécial puisse atteindre au plus tôt un montant minimum de dix millions de dollars;
5. Insiste vivement, en outre, pour que les Etats membres qui néanmoins demanderaient la remise des montants retenus qui leur reviennent versent dès que possible en 1978 des contributions appropriées au Compte spécial, et notifient au Directeur général, avant le 31 mars 1978, leurs intentions à cet égard, de façon que la préparation du programme puisse s'effectuer en temps utile;
6. Prie le Directeur général d'informer tous les Etats membres dès que possible après le 1er janvier 1978, le 1er avril 1978 et le 1er octobre 1978, de toutes mesures prises en application des dispositions ci-dessus et de faire en outre connaître au Conseil, à sa soixante-quatorzième session, l'état du Compte spécial en indiquant les montants qui y auront été virés ainsi que les contributions reçues des Etats membres, conformément aux dispositions du paragraphe 5 ci-dessus;
7. Autorise le Directeur général à opérer des déboursements sur le Compte spécial aux fins approuvées par la Conférence ou le Conseil;
8. Demande au Directeur général de rendre compte chaque année au Conseil, par l'intermédiaire du Comité du programme et du Comité financier, des opérations du Compte spécial;
9. Décide que le solde du Compte spécial sera reporté d'une année sur l'autre jusqu'à ce que la Conférence décide de clore le Compte spécial.

(adopté novembre 1977)

- 2 -

Nous espérons, Monsieur le Président, que le fait d'indiquer que nous serons conduits à nous montrer attentifs à l'avenir à l'augmentation du budget, ne donnera lieu à aucun malentendu, en ce qui concerne l'attitude de nos pays envers l'OAA; nous demeurons totalement acquis à ses buts, et continuons à apporter tout notre soutien à la stratégie du Directeur général qui met particulièrement l'accent sur le travail concret sur le terrain.

Merci, Monsieur le Président.

Annexe VIIICOMPOSITION DE LA DELEGATION SUISSE

Chef	M. J.-Cl. Piot	3 jours	ALw
Suppléant	M. H. Popp	5 jours	ALw
Adjoints	M. Th. Glaser	Toute la Conférence	DPF (Rome)
	M. R. Pasquier	1 1/2 semaines	DDA/DPF
	Mlle von Grünigen	2 1/2 semaines	DP III/DPF
	M. G. Ducommun	2 1/2 semaines	ALw
Conseil	M. P. Mock	1 semaine	
	Conseiller de Direction		



EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT  
DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE  
DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA

Abteilung für Landwirtschaft  
Division de l'agriculture  
Divisione dell'agricoltura

3003 Bern

☎ 031 612111

AV	KAN	GR	FR	IT	ES	PT	GR	UK	US	1/8
Date	153									
Vise	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
EPD										
Ref	0.732.21 (19e)									

Monsieur le Conseiller Fédéral  
F. Honegger  
Chef du Département fédéral de  
l'économie publique

3003 Berne

*Interessiert  
Narmand und  
Et la gus.  
15/6 copie envoyée à  
NY et Ge par Ducoman  
CH-3003 Bern, Mattenhofstrasse 5  
6/4*

Ihr Zeichen  
V. référence  
V. riferimento

Ihre Nachricht vom  
V. communication du  
V. comunicazione del

Unser Zeichen  
N. référence  
N. riferimento

Rückfrage  
Rappel  
Richiamo

CH-3003 Bern, Mattenhofstrasse 5

134-GD/wh

61 25 62

7 mars 1978

19e session de la Conférence de la FAO (Rome, 12 novembre au 1er décembre 1977)

Monsieur le Conseiller Fédéral

J'ai le plaisir de vous remettre le rapport de la délégation suisse à la 19e session de la Conférence de la FAO. Nous avons jugé utile d'y inclure quelques extraits des discours de l'Ambassadeur Andrew Young (Conférence Mac Dougall) et du Directeur général Saouma, pour la bonne information des intéressés.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral, l'expression de ma considération distinguée

Le Directeur

Président du Comité National  
Suisse de la FAO

Annexe mentionnée

Copies:

- Membres du CNE/FAO
- Membres du CICI/FAO: DDA/DPF; D.P.III/DPF; AFU/DFI; OFI/DFI; EGV/DFFD; IV/DFFD; HA/DFEP; ALW/DFEP; M. Th. Glaser, Représentant permanent de la Suisse auprès de la FAO, Ambassade, Rome.